

## COMPTE RENDU DU 1ER CONSEIL ECOLE DU VENDREDI 14 OCTOBRE 2016

### **Présents :**

Madame TORTOSA (Directrice de l'école, maîtresse Petite Section),  
Madame RENON (Maîtresse Petite et Moyenne Section),  
Madame GORSE (Maîtresse Moyenne et Grande Section),  
Madame GILBERT (Maîtresse Grande Section),  
Madame UBLET et Madame CHAMBORD (DDEN)  
Les représentants des parents : Mesdames ROUILLÉ Fanny, DESCAMP  
Christine, Messieurs CHBIKI Ahmed et DODIER David, les titulaires,  
Madame PENIN Amandine et Monsieur BOUHABILA Mehdi, les suppléants.

**Excusée :** Madame CHOURROT TROUTAUD Léa (Représentante des Parents  
d'élèves)

**Absents :** Les représentants de la Mairie.

Les deux **DDEN** (Déléguée Départementales de l'Education Nationale), nous  
ont rappelé leur fonction qui est de faire le lien entre la mairie, l'école et  
l'Inspection Académique si certains soucis ne peuvent pas être résolus.  
Cette délégation a un regard amical et bienveillant.

### 1. Rentrée 2016

Les effectifs de cette nouvelle année scolaire sont les suivants :

- Classe de Petite Section de Mme TORTOSA : 25 élèves
- Classe de Petite et Moyenne Section de Mme RENON : 29 élèves
- Classe de Moyenne et Grande Section de Mme GORSE : 28 élèves
- Classe de Grande Section de Mme GILBERT : 30 élèves

Soit un effectif total de **112 élèves pour cette année scolaire 2016-2017.**

**Chaque classe accueille un enfant en situation de handicap**, l'école bénéficie  
de l'aide d'une personne qui s'occupe d'un enfant en particulier et d'une  
Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) qui tourne auprès des 3 autres enfants.

## 2. Règlement intérieur de l'école/règlement du conseil d'école

### 2.1 Règlement intérieur

Le règlement suit le document type des règlements intérieurs de toutes les écoles.

Au fur à mesure de la lecture du document par Madame TORTOSA, la directrice, nous éclaircit sur certains points :

- **Admission à l'école Maternelle** : celle-ci peut être revue si, par exemple, un enfant n'est pas propre, la rentrée sera reportée, car la propreté doit être acquise à l'entrée en collectivité. En effet, la classe est tenue par une maîtresse ou un maître et une ATSEM. C'est une mission trop lourde à tenir compte tenu des effectifs par classe.

- **Accueil** : Une décharge sera demandée aux parents en cas de départ anticipé dans la journée.

- **Médicaments et soins d'urgences** :

- En cas d'urgence, ce sera le SAMU ou/et les pompiers qui prendront la décision de l'orientation de l'enfant pour une prise en charge hospitalière en fonction des besoins.
- Si l'enfant présente une pathologie particulière, il est demandé aux parents de formaliser un **PAI** (Projet d'Accueil Individualisé), cette modalité est à discuter avec la directrice, car très important.
- Si un traitement doit être transmis à une gardienne, par exemple, il doit être remis obligatoirement à la maîtresse.
- La directrice précise également qu'aucun traitement ne sera donné aux élèves en cas de maladie.
- Si l'enfant tombe ou se blesse, un cahier de traçabilité est mis en place. Les intervenants notent tout incident et tout soin apporté.

- **Absences** :

En cas d'absence, les parents doivent prévenir l'école. En cas de maladie contagieuse, il est important que les membres de l'école soient informés rapidement afin d'anticiper au niveau de la contagion.

- **Récompenses et réprimandes** : La directrice insiste sur le fait que si un élève est isolé momentanément en cas de comportement incompatible avec le groupe, c'est bien évidemment sous surveillance.
- **Objets personnels** : Les jouets personnels ne sont pas acceptés car l'école est soumise à des normes spécifiques au niveau de la sécurité des enfants.
- **Laïcité** : Depuis 2 ans, la charte sur la laïcité est annexée au règlement intérieur.

### **Vote du Règlement intérieur de l'école et du règlement intérieur du Conseil de l'école :** (les représentants suppléants n'ont pas participé au vote)

Nombre de participants : **11**

Nombre de vote POUR : **11**

Nombre de vote CONTRE : **0**

**Les règlements sont acceptés à l'unanimité.**

### **3. Projets/ actions**

- **Gymnase/ dojo**

Les 4 classes vont s'y rendre en fonction des Périodes.

- **Piscine Aquapolis**

Les Grandes Sections vont s'y rendre entre les vacances de février et celles d'avril avec Mme GORSE.

- **Patinoire**

Les Grandes Sections vont s'y rendre en janvier-février avec Mme Gilbert.

- **Tennis**

Les périodes sont à définir.

- **Récréasciences**

Les Grandes et Moyennes sections de Mme Gorse et Mme Gilbert vont pouvoir réaliser un travail d'initiation sur les parfums.

Les Petites Sections et Moyennes Sections de Mme Renon vont réaliser une activité sur le savon et les bulles.

- **Spectacle**

Isabelle BESSE viendra présenter un spectacle, probablement au mois de mars.

- **Photo de classe**

La photo individuelle de vos enfants aura lieu le mercredi 9 novembre 2016.

La photo de classe sera prise aux beaux jours.

D'autres projets sont en préparation et seront présentés plus tard.

#### 4. Plan Vigipirate

Pour une meilleure surveillance et sécurité, l'école n'ouvre qu'une seule porte le matin. Une ATSEM accueille les parents et les enfants. Si elle ne reconnaît pas une personne, elle sera amenée à être plus vigilante et à en savoir plus.

Lors de la sortie, si l'enseignante ne reconnaît pas la personne qui vient chercher l'enfant, elle sera vigilante et demandera des informations supplémentaires afin de décider si elle confie l'enfant ou pas.

Des exercices auront lieu et seront prévus tout au long de l'année :

- **3 exercices d'évacuation** : un a déjà eu lieu lundi 3 octobre.
- **3 exercices de confinement** : un a déjà eu lieu jeudi 13 octobre.

Ces premiers exercices se sont très bien passés. Pour une meilleure appréhension des enfants et surtout ne pas leur faire peur, les maîtresses présentent ces exercices sous forme de jeux.

Un compte-rendu est réalisé après chaque exercice, pour se rendre compte de ce qui a fonctionné ou pas. Il y a une réglementation très spécifique. Ces entraînements permettent aux enseignantes de pouvoir apporter des améliorations.

#### 5. Questions diverses

Question de l'Association des Parents d'élèves :

Suite à l'inquiétude de certains parents, pourrions-nous avoir un éclaircissement sur les autorisations concernant le droit à l'image ?

L'autorisation du droit à l'image demandée en début d'année, est demandée dans le cadre scolaire pour pouvoir aménager le porte-manteau de l'enfant, l'organisation de la classe (train des anniversaires...), pour certains travaux faits par les enfants sur leur photo.

L'inquiétude porte essentiellement sur la diffusion des photos aux médias, bulletin communal par exemple. Les représentants des parents en parleront lors